



# CONSEIL

## Cent soixante-dix-septième session

Rome, 7-11 avril 2025

### Rapport de la 122<sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)

#### Résumé

Dans le rapport de sa 122<sup>e</sup> session, le Comité des questions constitutionnelles et juridiques:

- 1) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, ses considérations et conclusions concernant la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
- 2) **informe le Conseil** de ses réflexions quant aux informations actualisées qui lui ont été présentées sur:
  - a) la publicité des protocoles d'accord signés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
  - b) le rapport du CCI intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5);
  - c) la première cérémonie des traités;
  - d) les activités relatives à FAOLEX.

**Suite que le Conseil est invité à donner**

Le Conseil est invité à:

- 1) **faire siennes les considérations et conclusions** du Comité concernant la recommandation n° 7 du rapport du CCI intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
- 2) **prendre note** des réflexions du Comité sur:
  - a) la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO;
  - b) le rapport du CCI intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5);
  - c) la première cérémonie des traités;
  - d) les activités relatives à FAOLEX.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Cristiana Mutiu  
Secrétaire du Comité des questions constitutionnelles et juridiques  
Courriel: CCLM-Secretary@fao.org

## I. Introduction

1. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a tenu sa 122<sup>e</sup> session du 3 au 5 mars 2025.
2. La session, ouverte à des observateurs sans droit de parole, était présidée par M<sup>me</sup> Céline Jurgensen (France), qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.
3. Ont pris part à la session les membres suivants:
  - M<sup>me</sup> Emma Hatcher (Australie)
  - M<sup>me</sup> Qamer Hameed (Canada)
  - M. Purna Cita Nugraha (Indonésie)
  - M<sup>me</sup> Marie-Lise Stoll (Luxembourg)
  - M. Ousmane Diop Fall (Sénégal)
  - M. Sayed Altayeb Ahmed (Soudan)
  - M<sup>me</sup> Marilyn Giuseppina Di Luca Santaella (Venezuela, [République bolivarienne du])
4. Le Comité a été informé que M. Ousmane Diop Fall remplaçait M. Madiagne Tall en tant que représentant du Sénégal jusqu'à la fin du mandat et que M<sup>me</sup> Marilyn Giuseppina Di Luca Santaella remplaçait M<sup>me</sup> Haifa Aissami Madah en qualité de représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour le reste du mandat.
5. Les membres du CQCJ ont participé à la session en présentiel, au siège de la FAO.

## II. Point 1: Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session (CCLM 122/1)

6. Le Comité a pris note des dispositions relatives à l'organisation de la session et a approuvé l'ordre du jour.

## III. Point 2: Informations actualisées sur la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO (CCLM 122/2)

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Informations actualisées sur la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO* (CCLM 122/2).
8. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO<sup>1</sup>. Il s'est réjoui, en outre, de l'inclusion obligatoire de la clause de publicité dans tous les protocoles d'accord conclus par l'Organisation, y compris avec des organisations intergouvernementales, des universités et des instituts de recherche, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé.
9. Le Comité a pris acte des efforts actuellement déployés pour étendre le portail Connect de manière à fournir une plateforme unique au sein de l'Organisation qui permette de consulter tous les protocoles d'accord signés par la FAO, notamment avec des universités, des instituts de recherche et des organisations de la société civile. Prenant note du fait qu'il s'agissait d'un processus en cours qui devait normalement s'achever au plus tard en 2026, le Comité a demandé instamment au secrétariat d'accélérer la diffusion, en particulier pour les protocoles d'accord conclus avec des universités, des instituts de recherche et des organisations de la société civile contenant déjà la clause de publicité. Il a demandé que tout nouveau protocole d'accord soit téléversé et mis à la disposition des membres rapidement.
10. Le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées à sa prochaine session.

---

<sup>1</sup> Les protocoles d'accord sont définis au paragraphe 4 du document portant la cote [CCLM 119/3](#).

#### **IV. Point 3: Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1) (CCLM 122/3)***

11. Le Comité a examiné le document *Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)*, portant la cote CCLM 122/3.
12. Les observations écrites de l'Australie et de l'Indonésie ont été présentées au Comité avant la session. Le Canada et le Venezuela (République bolivarienne du) ont transmis des observations écrites pendant la session. Plusieurs autres membres communiqueront peut-être des observations écrites après la session.
13. Le Comité s'est félicité de ses réunions de travail conjointes informelles avec le Comité financier et des contributions écrites transmises par des membres. Il a déclaré attendre avec intérêt de participer à d'autres réunions de travail conjointes informelles.
14. Le Comité s'est dit impatient de recevoir à sa prochaine session un projet de procédures actualisées, tenant compte des contributions reçues et de ses débats.
15. Le Comité a pris note des éléments nouveaux qui se sont fait jour dans le cadre d'autres organismes spécialisés des Nations Unies, a encouragé le secrétariat à continuer de surveiller ces évolutions, et a recommandé que les bonnes pratiques de ces organismes soient prises en considération dans l'élaboration des procédures.
16. Le Comité a souligné qu'il importait d'achever l'élaboration des procédures appropriées dans les meilleurs délais.

#### **V. Point 4: Rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)***

17. Le Comité a rappelé que plusieurs recommandations contenues dans le rapport du CCI intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)* avaient ou étaient susceptibles d'avoir des incidences juridiques. Il a rappelé le rapport de sa 121<sup>e</sup> session, dans lequel il s'est dit prêt à fournir des avis supplémentaires sur les aspects constitutionnels et juridiques de la question, conformément à son mandat.
18. Le Comité a été informé de la situation actuelle concernant les recommandations n<sup>os</sup> 2, 3 et 10 et du fait que, s'agissant de la recommandation n° 3, le Manuel administratif était en cours de mise à jour afin que les fonctions, responsabilités et méthodes de travail des bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays soient définies précisément.

#### **VI. Point 5: Cérémonie des traités: informations actualisées sur l'organisation (CCLM 122/4)**

19. Le Comité a examiné le document intitulé *Cérémonie des traités: informations actualisées sur l'organisation (CCLM 122/4)* et a salué les efforts déployés par le Bureau juridique de la FAO à cet égard.
20. Le Comité a encouragé le Bureau juridique à poursuivre ses activités de diffusion en vue de promouvoir la participation à la première cérémonie des traités, en précisant qu'il s'agissait d'une occasion de mettre en lumière les travaux normatifs de l'Organisation et les engagements pris par ses membres.
21. Rappelant sa recommandation en faveur de la tenue d'une réunion d'information informelle à l'intention de tous les membres au sujet de ses activités et des domaines de compétence pertinents de la FAO, le Comité a indiqué que la cérémonie des traités pourrait être mise en évidence à cette

occasion. Le Comité s'est félicité d'apprendre par le secrétariat qu'une note technique contenant des informations complémentaires sur la première cérémonie des traités serait transmise aux membres.

## VII. Questions diverses

22. Le Comité s'est dit satisfait de la présentation de FAOLEX, principale base de données de l'Organisation sur les instruments législatifs et de politique générale nationaux et internationaux, et a encouragé le secrétariat à profiter du 30<sup>e</sup> anniversaire de FAOLEX et du 80<sup>e</sup> anniversaire de la FAO pour faire mieux connaître ce bien public mondial.

23. Un membre a exercé son droit de poser une question à propos du document portant la cote CL 176/12<sup>2</sup>. Plusieurs membres ont fait remarquer que le sujet ne relevait pas du mandat actuel du Comité<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> *FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel. Renforcer les systèmes agroalimentaires dont nous avons besoin afin de bâtir un monde et un avenir meilleurs pour tous.*

<sup>3</sup> L'Australie, le Canada et le Luxembourg se sont désolidarisés de l'inclusion de ce paragraphe dans le rapport.